

# VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
CANTON DE PONTARLIER

## Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Stationnement - Interdiction de stationnement, rue du Bastion lors des collectes de sang pour l'année 2025.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Mme MERCET Martine, Présidente de l'Amicale des donneurs de sang de Pontarlier, pour réserver les places de stationnement aux véhicules « EFS – Don du sang », rue du Bastion, les jours de collecte pour l'année 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité, la commodité de la circulation et le maintien du bon ordre,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 – Interdiction de stationnement**

Le stationnement sera interdit à tout véhicule à l'exception des véhicules dûment identifiés « EFS- Don du sang » :

– Rue du Bastion : entre la rue de la Halle et la rue de la Gendarmerie, côté Théâtre Bernard Blier, aux dates suivantes :

- Jeudi 6 février 2025 : de 8 H 00 à 20 H 00
- Jeudi 13 mars 2025 : de 8 H 00 à 20 H 00
- Jeudi 15 mai 2025 : de 8 H 00 à 20 H 00
- Jeudi 10 juillet 2025 : de 8 H 00 à 20 H 00
- Jeudi 11 septembre 2025 : de 8 H 00 à 20 H 00
- Jeudi 13 novembre 2025 : de 8 H 00 à 20 H 00.

#### **ARTICLE 2 -**

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DMO.

.../...

### **ARTICLE 3 –**

Les véhicules se trouvant en infraction avec les interdictions de stationnement prévues à l'article 1 seront immédiatement mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

### **ARTICLE 4 -**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Pontarlier, le 16 décembre 2024

1 ex. Dos. Arrêtés  
1 ex. Police Municipale  
1 ex. Police  
1 ex. DMO  
1 ex. Pompiers  
1 ex. Mme MERCET Martine  
1 ex. Pôle Citoyenneté

Pour le Maire et par délégation,  
Le Conseiller municipal délégué  
à la Citoyenneté,

Romuald VIVOT